



ARGENTEUIL SPORTS DE GLACE

Siège social : 82 bd du Général Leclerc 95100 Argenteuil - **Adresse Postale :** BP 40069 – 95101 Argenteuil Cedex
Téléphone : 06 12 24 97 09 / **email :** clubasg95@gmail.com / **Site internet :** www.asg95100.com

HOCKEY SUR GLACE 2026-2027

DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription comprend les documents suivants :

- ☐ Obligation de faire la pré-inscription sur le site hockey.net avec votre numéro de licence et merci d'actualiser votre photo. Pour les nouveaux adhérents créer votre compte et faire la pré-inscription
- ☐ La fiche de renseignements + 1 photo d'identité actuelle (nom et prénom au dos), l'autorisation d'utilisation d'image à cocher sur la fiche et pièce d'identité du mineur ou du parent ou bien du livret de famille.
- ☐ Un certificat médical **fortement conseiller pour les mineurs ; Obligatoire** pour tous les licenciés **adultes** (fiche ci-jointe ou papier à en-tête du médecin) à déposer lors de votre pré-inscription sur hockey.net.
- ☐ Le règlement de la cotisation qui peut être échelonné en 4 versements mensuels maximum par chèques à l'ordre d'ASG datés du jour de l'inscription, CB et Virement (1 seul fois et copie du virement à joindre) **ATTENTION LE RIB A CHANGER** Chèques vacances et coupons sports acceptés mais non remboursables.
- ☐ Le dossier surclassement pour tous mineurs surclassable à compléter par votre médecin, nous le transmettre pour signatures puis vous deviez enregistre ensuite sur hockey net.
- ☐ Achat du Maillot du club OBLIGATOIRE en couleur Noir à compte des Catégories U 11 et U9 surclasser pour le championnat (+ ou – 70 € maillot + bas)
- ☐ La fiche de renseignement et feuille annexe avec les autorisations est à rendre complété et signé dans les 15 jours aux entraîneurs ou membres du bureau.
- ☐ Horaires et Tarifs : La cotisation comprend la licence FFHG obligatoire, l'assurance, l'adhésion au club et les cours.

Interdiction d'enchaîner deux catégories sans accord des RE, Coach et président plus le paiement pour l'année des catégories additionnel.

	Année de naissance	Licence	Horaires d'entraînement Sur glace	Horaires d'entraînement hors glace
Ecole de Hockey (tous les nouveau inscrits) U5 – U7 (1,30 h par semaine)	-- 2023 - 2020	230 €	Lundi 18h30 – 19h15 Vendredi 18h30 – 19h15	----
U9 (2h50 par semaine)	2018 – 2019	350 €	Lundi 19h15 - 20h00 Vendredi 19h15 - 20h05 Dimanche 8h30 – 9h45	----
U11 - Championnat (2h50 par semaine)	2016 – 2017	350 €	Lundi 19h15 - 20h00 Vendredi 20h05 - 20h55 Dimanche 8h30 – 9h45	Vendredi 19h - 19h45
U13 – Benjamins (1h55 par semaine)	2015 – 2014	330 €	Lundi 20h00 - 20h45 Vendredi 20h05 - 21h15	Vendredi 19h - 19h45
U 15 - U17 (0h45 par semaine)	2013 - 2012 2011 - 2010	190 €	Lundi 20h00 – 20h45	Vendredi 19h - 19h45
Seniors (Les 300)	--	430 €	Mardi 20h05 – 21h30 Vendredi 21h30 - 22h30	
Seniors (Les Spartiates)	--	430 €	Lundi 21h00 – 22h30 Mercredi 21h30 - 22h30	
Seniors Trophée Loisirs	--	430 €	Mardi 21h30 – 22h30 Jeudi 21h00 - 22h30	
Seniors (débutant) Pour adhérents déjà du club Les primo adhérents	-- Avec la licence	180 € 290€	 Samedi 8h00 - 9h30	

En cas d'arrêt en cours de saison, aucun remboursement ne sera effectué sauf sur présentation d'un certificat médical et au prorata temporis et hors coût de la licence



ARGENTEUIL SPORTS DE GLACE

Siège social : 82 bd du Générale Leclerc 95100 Argenteuil - Adresse Postale : BP 40069 - 95101 Argenteuil Cedex

Téléphone : 06 12 24 97 09 / email : clubasg95@gmail.com / Site internet : www.asg95100.com

A TRANSMETTRE AU CLUB

HOCKEY SUR GLACE 2026-2027

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

PHOTO

* mention obligatoire

L'adhérent :

* Nom :
* prénom :
* NÈ(e) le : à
* Sexe : ☐ F ☐ M Nationalité :

Adresse :
.....

* CP : Ville :

☐ Téléphone(s) :

Fixe : Portable : *

* Email :

ATTENTION crée un e-mail perso pour votre enfant

Pour les adhérents mineurs :

* Père (ou représentant légal) :

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

* ☐ Téléphone(s) :

* Email :

Mère :

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

* ☐ Téléphone(s) :

* Email :

* Photocopie de la pièce d'identité

* Signature du licencié (du représentant légal si mineur) :

* N° de Licence FFHG :

COTISATION 2026-2027 (Licence FFHG + adhésion + cours + assurances)	
Catégorie :	
Prêt équipement possible très limite pour débutant jusqu'à U9 (100 €) Et chèque de caution	
TOTAL	

* SI REGLEMENT PAR VIREMENT
COPIE DE LA PREUVE DE VIREMENT

INFORMATIONS ET MODE(S) DE REGLEMENT

ARGENTEUIL SPORTS DE GLACE

Siège social : 82 bd du Générale Leclerc 95100 Argenteuil - Adresse Postale : BP 40069 - 95101 Argenteuil Cedex

Téléphone : 06 12 24 97 09 / email : clubasg95@gmail.com / Site internet : www.asg95100.com

* mention obligatoire

HOCKEY SUR GLACE 2026-2027

A TRANSMETTRE AU CLUB

AUTORISATION EN CAS D'accident

* En cas d'accident, je soussigné(e)

Agissant en qualité de père, mère, représentant légal de l'enfant

.....,

Autorise ARGENTEUIL SPORTS DE GLACE à prendre toutes les mesures nécessaires, y compris l'hospitalisation et l'anesthésie.

* N° Sécurité Sociale :

* ☐ Téléphone(s) : Portable :

AUTORISATION D'utilisation D'images (Pour une personne mineure)

AUTORISE ☐

N'autorise PAS ☐

L'association ' Argenteuil Sports de Glace (ASG) à prendre une (ou plusieurs) photographie(s) et/ou vidéo(s) (captation, fixation, enregistrement, numérisation) le (les) représentant et à la (les) diffuser et la (les) publier dans le cadre de ses activités sur tous supports papiers et/ou numériques ainsi que sur son site internet.

Toute personne ayant un droit exclusif sur son image et l'utilisation qui en est faite, à défaut d'accord de votre part dans le cadre de la présente autorisation, votre image ne pourra faire l'objet d'une quelconque fixation, utilisation, diffusion ou commercialisation.

Fait à, le

* Signature (précède de la mention manuscrite ' Bon pour accord '):

REGLEMENT INTERIEUR ET EXIGENCES, CONSEILS ET RECOMMANDATIONS POUR L'EQUIPEMENT

➤ VALIDE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU REGLEMENT
INTERIEUR ☐ *

➤ VALIDE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES
RECOMMANDATIONS POUR L'EQUIPEMENT ☐ *

Signature (précède

* Signature (précède de la mention manuscrite ' Bon pour accord '):

DEMANDE DE FACTURE POUR LE CE

* Nom / prénom du licencier

* N° Licence :

* Catégorie :

* Adresse :

CP : Ville :

FACTURE ☐ *

PAS BESOIN DE FACTURE ☐ *

ARGENTEUIL SPORTS DE GLACE

Siège social : 82 bd du Générale Leclerc 95100 Argenteuil - **Adresse Postale :** BP 40069 - 95101 Argenteuil Cedex
Téléphone : 06 12 24 97 09 / **email :** clubasg95@gmail.com / **Site internet :** www.asg95100.com

HOCKEY SUR GLACE 2026-2027

**A TRANSMETTRE AU CLUB
POUR LES ADULTES**



FFHG
FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE HOCKEY SUR GLACE

ATTESTATION MEDICALE DU PRATIQUEANT.E MAJEUR.E

Questionnaire de santé QS-SPORT

Renouvellement de la licence FFHG discipline HOCKEY SUR GLACE uniquement

IMPORTANT :

Cette attestation ne concerne pas les licencié(e)s pour la pratique du **PARA HOCKEY SUR GLACE**.

Pour l'obtention (renouvellement et/ou création) d'une licence discipline PARA HOCKEY SUR GLACE (licence principale ou extension) le certificat médical de moins d'un (1) an sera exigé.

Je soussigné(e) _____

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa n°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Fait à : _____

Date : ____/____/____

Signature du pratiquant.e

RAPPEL REGLEMENTAIRE

Le renouvellement de la licence HOCKEY SUR GLACE n'est plus soumis à la présentation obligatoire d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du hockey sur glace (sauf pour les primo licencié(e)s puis tous les 3 saisons)

Le pratiquant(e) qui souhaite renouveler sa licence devra renseigner le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa n°15699*01, disponible sur le site fédéral ou auprès de votre club, et attester auprès de la FFHG avoir répondu par la négative à chacune des rubriques dudit questionnaire.

Afin de respecter le secret médical, les clubs ne doivent collecter que la présente attestation (et non le questionnaire lui-même)

Si le pratiquant(e) ne peut attester avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du questionnaire, il est tenu, pour voir sa licence renouvelée, de fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du hockey sur glace de moins de 6 mois.

Pour la souscription d'une licence PARA HOCKEY SUR GLACE (licence principale et extension) le certificat médical de moins d'un (1) an sera exigé quel que soit l'âge du licencié(e)

ARGENTEUIL SPORTS DE GLACE

Siège social : 82 bd du Générale Leclerc 95100 Argenteuil - Adresse Postale : BP 40069 - 95101 Argenteuil Cedex
Téléphone : 06 12 24 97 09 / email : clubasg95@gmail.com / Site internet : www.asg95100.com

HOCKEY SUR GLACE 2026-2027

**A TRANSMETTRE AU CLUB
POUR LES MINEURS**



ATTESTATION MEDICALE DU PRATIQUANT.E MINEUR.E

Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif (sportive) mineur(e) en vue de l'obtention, du renouvellement, de la licence FFHG discipline HOCKEY SUR GLACE uniquement.

IMPORTANT :

Pour l'obtention (renouvellement et/ou création) d'une licence discipline PARA HOCKEY SUR GLACE (licence principale ou extension) le certificat médical de moins d'un (1) an sera exigé.

Je soussigné(e) _____

Agissant en ma qualité de représentant l'égal de _____

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé relatif à l'état de santé de mon enfant en vue de l'obtention, du renouvellement, d'une licence sportive, discipline HOCKEY SUR GLACE, à la F.F.H.G. et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Fait à : _____

Date : ____/____/____

Signature du représentant légal

RAPPEL REGLEMENTAIRE

Les mineurs n'ont plus besoin de fournir un certificat médical d'aptitude pour la prise ou le renouvellement d'une licence sportive. Le certificat médical est remplacé par un questionnaire équivalant à une attestation parentale dans le cadre d'une prise ou d'un renouvellement de licence.

A noter : la production d'un certificat médical demeure dès lors que la réponse au questionnaire de santé du mineur conduit à un examen médical.

Le questionnaire de santé doit être rempli par les personnes exerçant l'autorité parentale. Ces dernières doivent attester que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative.

A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée daté de moins de 6 mois.

Afin de respecter le secret médical, le représentant légal du licencié(e) devra remettre à son club « l'attestation de santé pour le licencié MINEUR » (et non le questionnaire lui-même).

Pour la souscription d'une licence PARA HOCKEY SUR GLACE (licence principale et extension) le certificat médical de moins d'un (1) an sera exigé quel que soit l'âge du licencié(e)

ARGENTEUIL SPORTS DE GLACE

Siège social : 82 bd du Générale Leclerc 95100 Argenteuil - **Adresse Postale :** BP 40069 - 95101 Argenteuil Cedex

Téléphone : 06 12 24 97 09 / **email :** clubasg95@gmail.com / **Site internet :** www.asg95100.com

HOCKEY SUR GLACE 2026-2027

ATTENTION LE RIB A CHANGER

1 sur 1

Crédit Mutuel

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	06347	00031226411	86	EUR

Domiciliation
CCM DU PARISIS

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8063 4700 0312 2641 186

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Domiciliation

CCM DU PARISIS
49 AVENUE GABRIEL PERI
95100 ARGENTEUIL

☎ 01 30 10 97 24

Titulaire du compte (Account Owner)

ARGENTEUIL SPORTS DE GLACE
CHEZ M PALUD NICOLAS
5 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
95100 ARGENTEUIL

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ



ARGENTEUIL SPORTS DE GLACE

Siège social : 82 bd du Générale Leclerc 95100 Argenteuil - **Adresse Postale :** BP 40069 - 95101 Argenteuil Cedex

Téléphone : 06 12 24 97 09 / **email :** clubasg95@gmail.com / **Site internet :** www.asg95100.com

HOCKEY SUR GLACE 2026-2027

**A FAIRE REMPLIR PAR VOTRE
MEDECIN SI BESOIN ET
DEPOSER SUR HOCKEY.NET**

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné, Docteur

Certifie avoir examiné

Et n'avoir constaté, à ce jour, aucun signe apparent semblant contre indiquer la
pratique du Hockey sur Glace en compétition dans sa catégorie.

Fait à, le

Signature et cachet du médecin, avec le n° d'agrément, obligatoires

*



ARGENTEUIL SPORTS DE GLACE

Siège social : 82 bd du Général Leclerc 95100 Argenteuil - **Adresse Postale :** BP 40069 – 95101 Argenteuil Cedex
Téléphone : 06 12 24 97 09 / **email :** clubasg95@gmail.com / **Site internet :** www.asg95100.com

**A LIRE PUIS COCHER LA VALIDATION
SUR LA PAGE A REMETTRE AU CLUB**

Exigences, conseils et recommandations pour l'équipement

Voici un bref document concernant l'équipement requis pour les joueurs de catégorie novices a été préparé comme guide afin de répondre aux nombreuses questions des parents. En plus des exigences pour l'équipement nous y avons ajouté quelques conseils pratiques qui contribueront certainement au plaisir de votre enfant.

Pour débiter, il est possible d'acheter un équipement de base dont certaines pièces dureront quelques années.

N'oubliez pas que le confort de votre enfant est primordial pour son plaisir et son développement de joueur de hockey car il passera de nombreuses heures dans son équipement.



Obligatoire

Casque de hockey avec grille ou visière complète

Doit répondre aux critères d'homologation fixés par l'I.I.H.F (marquage CE) et bien ajusté pour assurer la sécurité de votre enfant. À cet âge, la grille peut être un meilleur choix car elle est moins sensible aux égratignures et à la formation de buée qu'une visière. Pour faciliter le travail des entraîneurs, veuillez coller une étiquette avec le nom de votre enfant sur le devant du casque.

Le protège-cou (approuvé par l'I.I.H.F, marquage CE), épaulières, protège-coudes, jambières, culottes et gants

Des kits complets pour enfant existent dans le commerce.

Maillot d'entraînement.

Bas de hockey avec système de retenue (jarretière ou short velcro)

Les patins

Il ne faut pas négliger de garder les patins bien aiguisés car les jeunes ne sont pas assez lourds pour appliquer suffisamment de pression quand les patins perdent de leur mordant. Et il ne faut pas oublier que les jeunes (un peu nerveux) peuvent avoir tendance à frotter leurs patins sur le plancher du vestiaire et des couloirs ...

Il ne faut pas chausser les enfants de patins qui sont trop grands afin de prévoir leur croissance. Ils seront inconfortables et ne voudront plus les mettre.

À cet âge, un aiguisage pourrait être requis environ tous les mois.

D'autre part, les nouvelles générations de patins sont suffisamment rigides pour que nous n'ayons pas à faire des tours de lacets ou de tape autour des chevilles. Si les lacets sont trop longs, faire des boucles-doubles, plutôt que des double-noeuds. Pour empêcher les lacets de se défaire, il est toujours possible de les dissimuler sous les bas. En faisant cela, nous favorisons un bon développement des chevilles et nous nous assurons que les jeunes pourront plier les genoux librement.

Le bâton

Pour les joueurs novices, il faut privilégier un bâton pour enfant, au lieu d'un bâton Junior ou Senior. Les bâtons pour enfant sont plus légers, ont un manche plus petit qui permet une meilleure prise et une lame plus courte qui permet un meilleur ajustement en longueur.

Un bâton d'une bonne longueur arrive généralement au menton d'un joueur en patin ou sous le nez s'il est en chaussures. Comme, les enfants risquent de changer souvent de bâton (parce qu'ils grandissent), il est préférable, advenant un budget limité, d'en choisir un de moindre coût et de le remplacer à chaque année, un bâton en bois par exemple.

Pour faciliter la récupération du bâton sur la glace, prévoir une bonne "boule" de tape au bout du bâton. Cette boule servira également à ce que le manche du bâton de votre enfant ne puisse pas passer à travers la grille d'un coéquipier et l'atteindre au visage.

Optionnel

À cet âge, le protecteur athlétique, ou coquille (fortement recommandé)

Des protège-lames pourraient être utiles pour se rendre jusqu'à la surface glacée, cela évite à l'enfant de marcher sur quelques choses qui pourraient dégrader voir fortement dégrader l'aiguisage, jusqu'à l'apparition de brèche qui empêcherait l'enfant de patiner correctement ou le faire chuter.

Les équipements de gardien de but

Il est possible d'en emprunter un à l'association, donc avant d'investir, il est préférable que votre enfant essaye ce rôle afin de mieux connaître ses goûts.

Il faudra également **un sac** adapté pour contenir tout cet équipement.

Signature :



ARGENTEUIL SPORTS DE GLACE

Siège social : 82 bd du Général Leclerc 95100 Argenteuil - Adresse Postale : BP 40069 – 95101 Argenteuil Cedex
Téléphone : 06 12 24 97 09 / email : clubasg95@gmail.com / Site internet : www.asg95100.com

REGLEMENT DES ACTIVITES SPORTIVES DE ASG SECTION HOCKEY SUR GLACE

***A LIRE PUIS COCHER LA VALIDATION
SUR LA PAGE A REMETTRE AU CLUB***

1. Les installations sportives et les vestiaires

Chaque licencié du club « ASG » doit respecter le règlement intérieur de la patinoire ainsi que son personnel. Les pratiquants doivent tenir propres les locaux mis à leur disposition : vestiaires, sanitaires et douches, y compris lors de leur déplacement. Chaque joueur de « ASG » doit veiller à garder propre les lieux qu'il est amené à fréquenter dans le cadre de sa pratique sportive tel que minibus, bus... L'accès aux vestiaires est réservé aux pratiquants, aux dirigeants d'équipe et aux officiels. Les parents, dont les enfants sont âgés de moins de 10 ans, y sont autorisés pour le seul et unique laçage des patins des enfants. Ils doivent impérativement ressortir après cette intervention, pour laisser les joueurs avec le responsable d'équipe et l'entraîneur. Les vestiaires seront ouverts uniquement aux heures d'entraînement et de matchs. Le club " ASG » décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration d'objets de valeur ayant eu lieu dans le cadre de la pratique sportive organisée par ses soins. À ce titre, il déconseille vivement de laisser des objets de valeur dans les vestiaires.

2. Les installations sportives et les vestiaires

Chaque joueur doit posséder un « 4-pattes » qu'il porte sous son équipement pour absorber la transpiration. Le passage à la douche est recommandé à la fin de chaque entraînement ou de chaque match. L'usage ou le port de stupéfiants ou de produits dopants est formellement interdit dans le cadre et en dehors de sa pratique sportive. Par ailleurs, la consommation de tabac ou de chique est aussi interdite dans le cadre de la pratique sportive organisée par le club « ASG » et fortement déconseillée en dehors.

3. Les installations sportives et les vestiaires

Tout joueur doit porter l'équipement de protection obligatoire à la pratique du hockey sur glace lié à sa catégorie, sous peine de refus de monter sur la glace.

Il est rappelé que :

- a) Le port du casque avec jugulaire attachée est obligatoire dans toutes les catégories
- b) Les protections faciales intégrales sont obligatoires pour tous les joueurs ou joueuses jusqu'à la catégorie U18 surclassés ou non. Elles restent obligatoires pour les joueuses plus âgées et elles sont recommandée pour les joueurs masculins U22 et seniors.
- c) À partir de la catégorie U21 masculin, le port de la demi-visière, au minimum, est obligatoire.
- d) Le port d'un protège dents est obligatoire le cas où le joueur porte une demi-visière. Le port du protège dents est vivement conseillé dans tous les cas même avec une protection faciale intégrale.



ARGENTEUIL SPORTS DE GLACE

Siège social : 82 bd du Général Leclerc 95100 Argenteuil - Adresse Postale : BP 40069 – 95101 Argenteuil Cedex
Téléphone : 06 12 24 97 09 / email : clubasg95@gmail.com / Site internet : www.asg95100.com

- e) Les protections de cou sont obligatoires pour tous les joueurs et joueuses, y compris les gardiens de but, dans toutes les catégories incluses, surclassés ou non.
- f) Chaque joueur ou joueuse doit veiller au bon état de son équipement. L'entraîneur et le dirigeant d'équipe veilleront à ce que l'équipement des joueurs soit conforme. Si ce n'est pas le cas, ils devront s'opposer à la montée sur la glace du ou des joueurs concernés.

4. Les entraînements

La qualité de l'entraînement dépend essentiellement du sérieux apporté par chacun. Chaque joueur aura donc à cœur d'être assidu, ponctuel et donnera le meilleur de lui-même dans chacun des exercices qui lui sera proposé pour s'améliorer à chacune de ses présences sur la glace ou en hors glace.

a. Retards ou absences

Tout retard ou absence devra être justifié. L'absence non justifiée à un entraînement de la semaine peut entraîner la non-sélection pour le match suivant.

b. Discipline

Tout joueur ayant une attitude incorrecte envers l'entraîneur, les responsables d'équipes, un membre du club ou un coéquipier pourra être renvoyé au vestiaire. D'autres sanctions pourront être prises. Dans le cas de sanctions répétées, le joueur pourra être suspendu pour plusieurs matches, voire être exclu du club.

5. Les matches

La sélection pour un match constitue l'aboutissement du travail réalisé au cours de la semaine et non un automatisme. Il ne s'agit donc pas d'un droit mais d'une possibilité. Seul l'entraîneur est habilité à procéder aux sélections pour les matches et à déterminer la position des joueurs ainsi que leur ligne de jeu. L'absence non justifiée à un match entraîne d'office la non-sélection au match suivant sauf cas particulier que seul l'entraîneur sera à même d'évaluer. Le rendez-vous à un match (à domicile ou à l'extérieur) est fixé 1 heure avant le début de la rencontre. A la demande de l'entraîneur, cet horaire pourra cependant être modulé selon les catégories. Tout joueur absent du vestiaire à l'heure indiquée par le dirigeant pour un match pourra entraîner sa non-sélection à ce match (sauf cas particulier que seul l'entraîneur sera à même d'évaluer) ou à celui de la semaine d'après.



ARGENTEUIL SPORTS DE GLACE

Siège social : 82 bd du Général Leclerc 95100 Argenteuil - Adresse Postale : BP 40069 – 95101 Argenteuil Cedex
Téléphone : 06 12 24 97 09 / email : clubasg95@gmail.com / Site internet : www.asg95100.com

6. Le Comportement

En tant que licencié à « ASG », chaque joueur représente le club. A ce titre, il s'engage à se comporter de manière exemplaire et notamment s'engage à :

- Ne pas se battre notamment dans les vestiaires ou hors glace
- Ne pas voler
- Ne pas insulter les dirigeants, les entraîneurs, les officiels, ses co-équipiers, le personnel de la patinoire (à domicile comme en déplacement)
- Ne pas dégrader volontairement le matériel et les lieux de pratique
- Ne pas avoir en sa possession des substances dopantes, illicites et autres produits contraires à l'hygiène du sportif (tabac, tabac à chiquer, alcool...)
- Ne pas consommer ces mêmes substances dans l'enceinte des patinoires qu'il fréquente sous les couleurs du club « ASG ».

7. Les attitudes à adopter en tant que spectateurs pendant les matchs de hockey

Assister à une rencontre de hockey sur glace nécessite de bien suivre le jeu et d'être vigilant notamment face à l'éventualité d'être touché par un palet même involontairement. Ainsi, toute personne et à plus forte raison tout licencié de « ASG » assistant à un match de hockey devra rester concentrée sur le jeu. Conformément au règlement intérieur de la patinoire, elle ne devra pas courir dans les travées, ni jouer à un quelconque jeu de ballon ou autre sous peine de se voir confisquer son matériel de jeu voir se trouver exclus de la patinoire en cas de récidive.

8. Les sanctions

TOUT MANQUEMENT AU PRESENT REGLEMENT PEUT ENTRAINER UN AVERTISSEMENT OU UNE SANCTION Les sanctions seront prises en concertation avec l'entraîneur, les responsables d'équipe et éventuellement la commission de discipline si elle est saisie. Les parents en seront informés. Elles peuvent être immédiates :

- Réalisation d'exercices spécifiques
- Mise à l'écart temporaire
- Renvoi de l'entraînement
- Réalisation de travaux d'intérêt généraux pour l'équipe
- Renvoi d'un match.



ARGENTEUIL SPORTS DE GLACE

Siège social : 82 bd du Général Leclerc 95100 Argenteuil - **Adresse Postale :** BP 40069 – 95101 Argenteuil Cedex
Téléphone : 06 12 24 97 09 / **email :** clubasg95@gmail.com / **Site internet :** www.asg95100.com

OU différées :

- Suspension d'une semaine d'entraînement
- Suspension d'un match
- Réalisation de travaux d'intérêts généraux pour l'équipe ou le club
- Non sélection pour le match suivant

En cas de récidive ou de faute jugée grave, la commission de discipline pourra être saisie. Les sanctions qu'elle infligera pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club avec courrier de la FFHG.

IMPORTANT : TOUTES LES SANCTIONS AVEC AMENDE FINANCIÈRE SONT À LA CHARGE DU JOUEUR CONCERNÉ.

9. Les conditions

Conformément au règlement fédéral, un licencié de « ASG » ne peut pas participer à un match (amical ou en tournoi) ou à un entraînement dans un autre club sans l'autorisation écrite et signé du président du club de « ASG ».

De même tous joueurs extérieurs au club « ASG », ne pourras assister aux entraînements sans accord écrit et appel téléphonique entre président des clubs. Une fois l'accord unilatéral donné, le licencié devra s'acquitter d'une licence spécifique afin de pouvoir profiter des entraînements, des installations sportives ainsi que conformer au règlement intérieur du club « ASG ».

Un licencié de « ASG » ne pourra prétendre à aucun remboursement ou indemnité quelconque en cas de départ, d'absence ou d'exclusion du club. Les cotisations versées au club « ASG » resteront acquises. En conclusion, tout joueur qui s'inscrit au club « ASG » s'engage à respecter le présent règlement ainsi que toute décision émise par les dirigeants du club et notamment les membres du comité directeur. Par son comportement exemplaire vis-à-vis de ses coéquipiers, de ses encadrants, de ses adversaires mais aussi vis-à-vis des officiels, des dirigeants, il cherchera à faire vivre la charte de l'olympisme à laquelle chaque association sportive française a adhéré.

Fait à Argenteuil, le :

Nom et Prénom du licencié :

Signature du joueur

Précédée de la mention manuscrite

« Lu et approuvé »

Signature du représentant légal

(pour les -18 ans)

Précédée de la mention manuscrite

« Lu et approuvé »

QUESTIONNAIRE RELATIF A L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE À LA F.F.H.G.

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu discuté avec un médecin ? t'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille ☐ un garçon ☐

Ton âge :

Depuis l'année dernière :	OUI	NON
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		
As-tu été opéré(e) ?		
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>pendant</u> un effort par rapport à d'habitude ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>après</u> un effort ?		
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines) :		
Tu te sens très fatigué ?		
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent pendant la nuit ?		
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?		
Te sens-tu triste ou inquiet ?		
Pleures-tu plus souvent ?		
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		
Aujourd'hui :		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu avec un médecin ? t'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille ☐ un garçon ☐

Ton âge :

Depuis l'année dernière :	oui	non
Questions à faire remplir par tes parents :		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans, entre 15 et 16 ans)		

Si tu as répondu OUI à une des questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne -lui ce questionnaire rempli.

**COMPLÉTER LES 2 PAGES SUIVANTES
PAR LE MEDECIN SI VOUS ETES SURCLASSABLE
PUIS REMETTRE AU CUB POUR SIGNATURE
ET DEPOSE ENSUITE SUR HOCKEY NET
POUR DEMANDE DE SURCLASSEMENT**



PROCEDURE DE SUR-CLASSEMENT

Pour toutes questions d'ordre médical, adressez votre mail au médecin fédéral, Dr Fabrice LECLERC :
medical@ffhg.eu

RAPPEL

ce formulaire doit obligatoirement être utilisé dans tous les cas de sur-classement

HOCKEY SUR GLACE MASCULIN et FEMININ

le dossier de sur-classement se compose de 2 parties distinctes :

- ⇒ informations concernant le licencié, autorisation parentale, autorité demandant le sur-classement
- ⇒ fiche médicale

ce dossier complet et complété devra être **téléchargé** dans l'**outil de gestion administrative et sportive**
« Hockeynet »

A) SURCLASSEMENT

- 1) La première page du dossier doit être renseignée et signée **OBLIGATOIREMENT** par le président de l'association, **l'entraîneur** et le responsable légal du licencié si celui-ci est mineur.
- 2) Le dossier est remis au licencié par son club afin qu'il effectue sa visite médicale d'aptitude auprès du médecin de son choix
- 3) Le médecin examinateur est tenu de compléter la fiche médicale
- 4) Le licencié remet son dossier complet et complété aux dirigeants de son club.

- 5) Le club peut – à partir de l'avis donné par le médecin examinateur – saisir la licence surclassée de l'adhérent. La validation de la licence surclassée sera conditionnée à l'accord du médecin fédéral national, **Dr Fabrice LECLERC**.

Dans l'hypothèse où le sur-classement interviendrait après validation de la licence, le club devra saisir, à l'aide du bouton « sous classement / sur classement » situé dans le logiciel « **Hockeynet** », le sur-classement.

Le dossier complet est à télécharger par le club dans l'outil de gestion administrative et sportive
« Hockeynet »

- 6) **Un contrôle** sur tous les dossiers de sur-classement sera effectué par l'intermédiaire du médecin fédéral national.

- Après étude des tests effectués par le licencié, le médecin fédéral national, **Dr. Fabrice LECLERC**, pourra émettre un avis défavorable et en informera le club et le service des licences. Si le médecin fédéral national ne s'oppose pas au sur-classement, aucun document ne sera envoyé au club ou au service des licences et la licence surclassée sera validée dans l'outil fédéral.

LA JOUEUSE/LE JOUEUR ne sera autorisé à évoluer dans la catégorie de sur-classement **qu'après validation de sa licence surclassée par le médecin fédéral**

B) SURCLASSEMENT :

Pour les catégories suivantes :

Licence « masculin / mixité » U16 (U17 1^{ère} année) et U20 (3 années d'âge)

Licence « féminine » U18 (1^{ère} année)

Même procédure que pour les autres sur-classements avec en plus (+) un **ECG à faire obligatoirement**

Télécharger dans « Hockeynet » le dossier médical de **surclassement ET le compte-rendu médical** (établi suite à lecture de ECG)

C) SURCLASSEMENT MIXITE : réservé aux catégories U9 & U11

DEMANDE DE SUR-CLASSEMENT

dossier complet (2 pages) à télécharger **dans l'outil de gestion administrative et sportive : « HockeyNet »**

Nom : Prénom :

* N° de licence : Nom du club :

licencié depuis : ans

* date de naissance : discipline pratiquée : Hockey sur glace

adresse mail du club : argenteuil.11002@ffhg.eu

AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Nous soussignés,, autorisons notre enfant à évoluer durant la
saison en cours en catégorie

Fait le, à

* Signature du père

* signature de la mère

AUTORITES DEMANDANT L'APTITUDE (les signatures du Président **et de l'entraîneur sont obligatoires**)

Président du Club :

Signature :

Entraîneur :

Signature :

☐ sur-classement

☐ sur-classement MIXITE (**U9 & U11 uniquement**)

demandé de la catégorie à la catégorie

Cachet de l'Association

CONSIDERATIONS GÉNÉRALES

Le Médecin Fédéral de la FFHG, Dr Fabrice LECLERC, rappelle aux dirigeants et aux entraîneurs que le surclassement, la mixité, ne sont pas et ne doivent pas devenir des moyens de gestion de la ressource que constituent nos joueurs. Ils lui offrent la possibilité de jouer à un niveau supérieur, sous réserve de l'absence de contre-indication médicale.

confidentiel médical

FICHE MEDICALE de SURCLASSEMENT

(se munir impérativement du carnet de santé pour la visite médicale)

confidentiel médical

Nom et prénom de l'adhérent : date de naissance :

Nom du club :

1- Données morphologiques :

Poids..... Taille

Les valeurs doivent être équivalentes à celles de la catégorie d'âge supérieure.

2- Examen clinique général :

(Pulmonaire, neurologique, ORL, ophtalmo...pouvant entraîner une gêne et contre indiquer la pratique à un niveau supérieur).....

3- Examen cardio-vasculaire :

- a) Antécédents familiaux :
- b) Antécédents personnels : malaise, syncopes.....
- c) TA : Pouls :
- d) Clinique :

4- Examen locomoteur :

- a) Rachis (radios au moindre doute) :
- b) Genoux (conflit fémoro-patellaire, instabilité) :
- c) Pieds (podoscopie ? stabilité de la cheville) :
- d) Autres :

5- Autres éléments d'appréciation :

- a) Autres sports pratiqués :
- b) Charges totales d'entraînement hebdomadaires :
- c) Niveau scolaire :
- d) Sommeil :
- e) Développement psychologique :
- f) Traitements en cours :

6- Examens complémentaires éventuels :

- ECG, (**Obligatoire pour le surclassement des U16 (U17 1^{ère} année) et des U20 (les 3 années) d'âge de la catégorie) – Compte rendu (suite à lecture de ECG) à joindre au dossier**

- Echocardiogramme, EFR, Epreuve d'effort si nécessaire

7- Remarques :

8. Conclusion :

Je soussigné(e), Docteurcertifie avoir examiné M/Mme

☐

Qui ne présente pas de contre-indication médicale à la pratique du hockey sur glace en sur-classement

* cochez la case obligatoirement pour confirmer le sur-classement

Fait à,le cachet du médecin :

*